



SECRETARIAT EXECUTIF

Version 1 du 17avril 2026

Note conceptuelle de l'Atelier
**"Pour une meilleure compréhension de la place de la pêche et des Aires Marines Protégées dans
l'accord BBNJ et sa mise en œuvre dans la région COMHAFAT".**
Casablanca (Maroc), les 18 et 19 mai 2026

1. Contexte général de l'Atelier:

Le premier cadre multilatéral global traitant de la biodiversité dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (BBNJ) est entré en vigueur le 17 janvier 2026.

Sous l'objectif général d'assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, dans l'immédiat et à long terme, grâce à la mise en œuvre effective des dispositions pertinentes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (la Convention) et au renforcement de la coopération et de la coordination internationales, l'Accord BBNJ porte sur quatre éléments principaux:

- a) les ressources génétiques marines et le partage juste et équitable des avantages ;
- b) les mesures telles que les outils de gestion par zone, y compris les aires marines protégées ;
- c) les évaluations d'impact sur l'environnement ;
- d) le renforcement des capacités et le transfert de technologies marines.

Il aborde également un certain nombre de questions dites transversales, y compris l'établissement d'un mécanisme de financement et un dispositif institutionnel pour sa mise en œuvre.

L'Accord constitue le premier cadre juridique international contraignant dédié à la protection de la biodiversité en haute mer. Il vise à combler les lacunes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (CNUDM) pour assurer une gestion durable de cet espace qui couvre deux tiers de l'océan.

Si le groupe de négociateurs africains a joué un rôle crucial dans l'élaboration du texte final, celui-ci doit encore être ratifié par de nombreux États africains. Il est à signaler, qu'à ce jour, seuls 10 Etats membres de la COMHAFAT l'ont ratifié.

2. La Pêche maritime dans l'Accord BBNJ

L'Accord BBNJ ne crée pas de nouvelles mesures de gestion des pêches et ne remet pas en cause les mandats existants, mais il influence le fonctionnement des pêcheries dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale (ZANJ). Il introduit de nouveaux processus qui recourent la gouvernance des pêches et nécessitent souvent des données, des connaissances, des consultations et une contribution technique de la part des organismes nationaux, régionaux et internationaux de la pêche.



**CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS
AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE**

**MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES
BORDERING THE ATLANTIC OCEAN**

Ce traité est considéré comme un tournant historique pour la gestion de la pêche et la protection de l'océan. Son entrée en vigueur est une première étape pour atteindre l'objectif fixé par les Nations-Unies, en 2022, de protéger durablement 30% des écosystèmes marins et terrestres d'ici 2030.

A cet effet, l'Accord oblige les États à réaliser des évaluations d'impact environnemental pour les nouvelles activités projetées en haute mer, ce qui peut influencer indirectement les futures zones de pêche.

Bien que les Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) existent déjà, le Traité BBNJ permet de combler les lacunes en matière de gouvernance en réglementant les activités de pêche (*y compris les pratiques de pêche*) dans les zones protégées, afin d'éviter la surexploitation des stocks.

Ainsi, les ORGP conservent leur mandat pour réglementer les stocks de poissons. Ce Traité impose une **coopération** entre le futur secrétariat du BBNJ et ces Organisations pour assurer une gestion cohérente de l'écosystème marin.

À la lumière de ce qui précède, la COMHAFAT organise les 18 et 19 mai 2026 à Casablanca, un atelier de renforcement des capacités pour la mise en œuvre du traité BBNJ sous le thème **"Pour une meilleure compréhension de la place de la pêche et des AMP dans l'accord BBNJ et sa mise en œuvre dans la région COMHAFAT"**

L'organisation de cet atelier s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de la Stratégie 2025–2027 de la COMHAFAT, notamment le renforcement de la voix des États membres dans les instances internationales et répond également aux orientations de la Déclaration des Ministres de la COMHAFAT qui appelle l'ensemble des États membres à adhérer aux instruments juridiques internationaux pertinents, notamment l'Accord BBNJ.

3. Objectifs de l'atelier

- **Objectif général** : Appuyer les États membres dans leur appropriation des enjeux liés à l'Accord BBNJ et ses implications pour la gouvernance de la pêche et des aires marines protégées en haute mer.
- **Objectifs spécifiques** :
 - Améliorer la compréhension des dispositions clés de l'Accord BBNJ
 - Analyser les implications pour la gouvernance de la pêche et les aires marines protégées en haute mer
 - Identifier les défis et opportunités pour les États de la région
 - Favoriser une coordination régionale et des positions communes
 - Concilier les impératifs de la conservation de la biodiversité et le principe de l'utilisation durable des ressources halieutiques.

4. Thématiques Principales

L'atelier sera articulé autour de sessions complémentaires, conçus pour offrir une compréhension approfondie de l'Accord BBNJ et en faciliter l'appropriation opérationnelle par les États membres de la COMHAFAT.



- Cadre juridique, institutionnel et normatif
- Outils de conservation et de gestion de la biodiversité marine
- Accès aux ressources, équité et renforcement des capacités des Etats membres
- Enjeux régionaux, gouvernance de l'Océan et mise en œuvre de l'Accord au niveau national
- Défis et opportunités pour la région COMHAFAT
- Participation active aux processus de l'Accord BBNJ

5. Bénéficiaires et participants :

- Points focaux des Etats membres (directeurs centraux des pêches maritimes ou hauts responsables chargés de la déclinaison au niveau national des instruments internationaux pertinents)
- Organisations régionales de gestion des pêches
- Personnes ressources (experts ONU, FAO, nationaux...)
- Réseau Africain des Instituts de Recherche Halieutique et des Sciences de la Mer (RAFISMER)

6. Résultats attendus

- Meilleure compréhension des enjeux de l'Accord BBNJ
- Appréhension de son impact sur la pêche, les aires marines protégées et interactions avec les ORGP
- Renforcement des capacités pour l'adhésion et la mise en œuvre
- Renforcement du dialogue intersectoriel (pêche, environnement, recherche)
- Participation active et efficace dans le processus BBNJ (COP)

7. Logistique

L'atelier sera organisé à Casablanca. Le lieu sera communiqué plus tard. Les frais de transport aérien (classe économique) et d'hébergement (hôtel) **de chaque représentant d'un Etat membre ainsi que des experts/panélistes invités sont à la charge de la COMHAFAT.**

Aussi, chaque participant recevra-t-il du Secrétariat Exécutif des frais de séjour selon le barème en vigueur au sein des Organisations internationales.

Pour les informations : logistique, pratique et institutionnelle (Visas...), merci bien vouloir contacter le Secrétariat de la COMHAFAT aux coordonnées suivantes :

- ✓ **Ms. Hayat ASSARA,**
Chargée de Direction, Secrétariat exécutif de la COMHAFAT
 - Téléphone : +212 (0)651239304
 - E-mail: hayat.comhafat@gmail.com **Copy to:** secretariat.comhafat@gmail.com
- ✓ **Mr. Mohammed HADDAD**
Directeur administratif et financier
haddad.comhafat@gmail.com



**CONFERENCE MINISTERIELLE SUR LA COOPERATION HALIEUTIQUE ENTRE LES ETATS
AFRICAINS RIVERAINS DE L'OCEAN ATLANTIQUE**

**MINISTERIAL CONFERENCE ON FISHERIES COOPERATION AMONG AFRICAN STATES
BORDERING THE ATLANTIC OCEAN**

**Pour les informations techniques en relation avec les thématiques de l'atelier, merci de bien vouloir
contacter :**

- ✓ **Mr. Abdennaji LAAMRICH**
Chef de Département Coopération et Systèmes d'Information
Laamrichmpm@gmail.com
- ✓ **Mr. Mohammed SADIKI**
Chef de Département Programmes et Projets
sadikicomhafat@gmail.com